

Éditorial

Depuis un certain temps Repères n'a plus paru faute de militants acceptant d'organiser sa parution. C'est un travail concret qui peut intéresser certains. Merci de nous le signaler. Merci aux rédacteurs toujours prêts à écrire des articles.

A notre congrès à mi-mandat du 14 octobre 2014 les délégués ont insisté sur l'attente des adhérents de Repères, journal de l'UTR. Dans ce numéro de reprise nous aborderons en particulier les conséquences de la crise économique, sociale, politique et internationale.

Cependant des espoirs naissent à travers des mesures en vue d'adapter la société aux besoins de tous. Pour nous les retraités, la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement des personnes âgées doit impérativement être appliquée rapidement. Les recules successives ont assez duré. Cette loi est importante. Elle prend le problème par le bon angle en affirmant que la société doit s'adapter au fait que les personnes âgées seront toujours plus nombreuses. Avec l'évolution de l'âge de nouveaux défis nous attendent. Pour cela il faudra des moyens financiers de solidarité et arrêter de les reporter d'année en année.

Un autre souci nous préoccupe depuis des années : l'évolution des basses pensions. L'écart entre ceux qui touchent une grosse pension souvent grâce à un parcours professionnel dans des entreprises ou des services qui ont pu leur assurer une bonne retraite, et ceux qui ont une petite pension, s'agrandit d'années en années. Ces derniers ont souvent eu des emplois précaires, à temps partiel non choisi, sans réelle progression de carrière... Notre UTR de l'Isère milite pour une solidarité entre retraités. Lorsque nous étions salariés certains se sont mobilisés au sein de la Cfdt pour une évolution des salaires en points uniformes. Nous interviendrons en ce sens au congrès national des retraités Cfdt au mois de mai.

Le 17 novembre aura lieu notre congrès UTR à Villefontaine. Notez cette date. Nous pourrions y approfondir ensemble tous ces thèmes.

Bernard ALBERT

LA DÉFENSE DES PRIVILÈGES POUR CERTAINS... ... DES RESTRICTIONS POUR D'AUTRES

La France, quoiqu'en disent ou pensent certains, est un pays riche qui devrait être en mesure de protéger tous les français des aléas de la vie.

Les salariés, tout au long de leur parcours professionnel, paient des impôts (directs et indirects) qui, si la répartition des richesses était équitable devrait leur permettre de vivre dignement jusqu'à leur mort. C'est loin d'être le cas et les choses, au lieu de s'arranger, s'aggravent pour certains.

Au niveau richesse nous sommes revenus à une situation de répartition au même niveau qu'au début du XXe siècle. Les 1% de la population les plus riches détiennent à eux seuls 60 % du patrimoine et il est clair que ces « nantis » le sont plus par l'héritage qu'ils ont reçu que par leur travail. C'est quand même un paradoxe après toutes les luttes que nos anciens ont menées. Ces mêmes nantis savent protéger jalousement leurs privilèges.

Nos gouvernants en ont-ils si peur qu'ils les écoutent tant ? Ou n'est-ce pas aussi parce qu'ils les fréquentent trop et perdent la notion de ce que vivent les gens du peuple ?

La dernière tentative est le refus de certains médecins généralistes d'appliquer le tiers-payant pour tous les patients. Tous ne sont pas des nantis, c'est vrai. Mais un salaire moyen de 6 400 € (toutes charges déduites) n'est pas le SMIC ! Les patients en difficulté, soit renoncent à se soigner, soit doivent demander l'aumône à leur praticien qui, bien sûr, ne la leur refusera pas mais cette relation avec le médecin n'est pas acceptable. La gestion avec les mutuelles leur pose un problème ? Pourquoi refusent-ils la proposition de celles-ci de créer une plateforme de gestion unique ? Le problème est-il vraiment là ? N'est-ce pas plutôt qu'ils veulent que le montant de leurs honoraires soit fixé par eux seuls ? Mais qui finance la Sécurité Sociale ? Ce



Distribution du tract Cfdt sur le tiers-payant

sont bien les assurés par leurs cotisations (salariales et patronales), non ? Alors nous ne devons pas être pris en otage par une corporation que nous finançons. Pour l'instant la ministre tient bon, espérons que ce sera jusqu'au bout !

Chantal DURANTON

AVEC LA MONDIALISATION À QUI VONT LES TERRES CULTIVABLES DANS LE MONDE ?

La population de la planète continue d'augmenter et les prévisionnistes annoncent 9,6 milliards d'humains en 2050. La production alimentaire devra donc répondre aux nouveaux besoins.

Cela veut dire que la terre cultivable devient un enjeu économique et social majeur.

Depuis une dizaine d'années nous assistons à un transfert de propriété de terres cultivables par les pays du Nord au détriment des pays du Sud (Afrique et Amérique du Sud principalement).

Le transfert semble poursuivre deux objectifs :

Produire des denrées agricoles au Sud pour alimenter les populations du Nord en maîtrisant toute la chaîne de la production à la consommation.

Faire un investissement financier d'avenir avec une monoculture sur des millions d'hectares vendus sur le marché international (huile de palme, arachide, agro carburant...)

Des millions d'hectares sont achetés chaque année dans le monde par des multinationales ou des investisseurs étrangers (fonds de pension) avec l'aide ou la complicité des pays concernés. La banque mondiale fait état de 56 millions d'hectares pour l'année 2011.

Il est possible d'acheter ou louer des millions d'hectares pour presque rien dans ces pays.

Quelles conséquences pour les populations de ces pays ?

Ces millions d'hectares sont aussi arrachés aux communautés paysannes de nombreux pays du Sud, des terres qui assureraient l'alimentation des popula-



tions locales les privant ainsi de leurs moyens de subsistance.

Les populations de ces pays parlent de la Terre-Mère nourricière avec qui ils ont une relation affective et religieuse.

Au regard de la loi dans de nombreux pays d'Afrique les paysans sont installés sur des terres bien avant la création des États. Ils en sont les utilisateurs de fait la transmission se faisant selon les usages coutumiers. Pas de documents officiels ce qui explique en partie les expulsions des terres sans recours juridique possible.

Quelle évolution chez nous en Trièves ?

Le nombre de paysans diminue, la surface de chaque exploitation augmente ainsi que les dis-

tances à parcourir pour aller travailler les terres.

La logique "je produis, je transforme, je vends", se développe apportant plus de rentabilité.

De nombreuses exploitations maraîchères s'installent également car il faut moins de terrain et d'investissements en matériel pour produire.

Ces évolutions permettent aussi de renforcer les liens producteurs-consommateurs.

Toujours plus de machines et d'énergie, moins de paysans, c'est un modèle qui ne réduit ni les émissions de gaz à effet de serre, ni la faim dans le monde entretenue par une répartition inégale des ressources.

Noël GIRARD

Sommaire :

P1 **Éditorial**

P1 **Défense des privilèges pour certains, des restrictions pour d'autres**

P2 **Avec la mondialisation à qui les terres cultivables**

P3 **Les ROMS dans l'Agglomération Grenobloise**

P4 **La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement**

P5 **Le reste à charge en établissement d'hébergement**

P6 **Le Planning Familial de l'Isère : 50 ans de désobéissance**

P8 **Un coup de cœur pour TIMBUKTU**

P8 **La CFDT présente dans les CCAS de l'Isère**

LES ROMS DANS L'AGGLOMÉRATION DE GRENOBLE...

OSER LA RENCONTRE

Quelques dizaines de cabanes et de tentes sont apparues il y a quelques mois au bord de la grande avenue Esmonin dans la zone du sud de Grenoble, aux abords du centre commercial Grand Place.

L'avenue est très passante et les gens se posent des questions. Y aurait-il donc eu une arrivée massive de Roms à Grenoble ? Que viennent faire tous ces Roms chez nous ? Allons-nous laisser un bidonville s'instal-

leurs retour tous frais payés... Il ne faudrait pas l'oublier! "

"les Roumains les ont chassés à coups de barre de fer et nous on les accueille. C'est honteux alors qui a (sic) des français qui crèvent de faim mais c'est la France. On préfère aider d'abord les étrangers"...

Qu'ils retournent chez eux !! On leur donne tout c'est honteux !! Pff quel honte!

En fait il ne s'agit pas d'une arrivée soudaine de Roms.

pements anciens, on les a seulement rendu plus visibles.

L'immigration Rom a commencé, à la fin des années 90, avec la chute du mur de Berlin et le passage des pays de l'Est à l'économie de marché. Le phénomène s'est aggravé avec la crise depuis 2008. Cette population très discriminée dans ces pays est venue en Europe de l'Ouest. Le challenge de leur intégration est devant nous... C'est ce défi-là que des personnes, et parmi celles-ci nombre d'adhérents CFDT, tentent de relever, en faisant le pari de leur intégration. Ils apportent le soutien d'une main tendue, parfois en tant que voisins, parfois au cœur d'associations. L'association Roms Action et d'autres suivent ces personnes, les aident pour les démarches administratives, la recherche d'emploi, la scolarisation des enfants et des jeunes, la recherche de stage pour des jeunes en formation de CAP, etc...

Il sera certainement très difficile de retirer les plus âgés de la mendicité.

Mais pour les enfants et les jeunes c'est différent. Ceux-ci sont volontaires pour trouver leur place dans la société, grâce à l'école et la formation professionnelle. L'intégration est possible dans la mesure où l'on peut leur proposer un habitat dans le diffus, ce qui se pratique déjà ! Par le passé, la France, avant les Roms, accueillait les vagues d'immigration (Italiens, Polonais, Arméniens, Grecs, Portugais, Maghrébins...) qui se sont pour la plupart bien intégrés.

Choc des civilisations ou rencontres des cultures ? Le choix ne se pose pas qu'au niveau géopolitique, il se pose aussi aux abords de nos villes.

Serge Huet et Philippe Wurgel



ler en plein cœur de la ville ? Des "voisins excédés" demandent au maire de trouver une solution. Des pétitions réclament des mesures urgentes, invoquant l'insalubrité pour les unes, les risques d'accident pour les enfants pour d'autres, mais l'expulsion et le démantèlement du camp pour toutes.

Certains profitent de l'anonymat pour déverser leur ressentiment. Voici un florilège :

"Retour au pays, et vite fait..."

"On ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Nous avons déjà nos vieux (sic) et nos sdf"

"Leur venue est programmée pour foutre (sic) le Bronx et profiter de notre sécurité sociale... ainsi que

Ceux-ci étaient disséminés dans différents lieux, en général dans des friches industrielles (Mouliès à saint Martin d'Hères) ou des bâtiments publics désaffectés (comme dans la rue Verlaine). La Préfecture les en a expulsés, et ils se sont installés là où ils ont pu. Ce fut sur les abords de l'avenue Esmonin. Si l'objectif des autorités publiques avait été de montrer du doigt ces personnes et de susciter des réactions de rejet, l'objectif aurait été pleinement atteint. Le chiffre de Roms dans l'agglomération grenobloise est de 610 Roms roumains et quelques dizaines arrivant de Hongrie, Bulgarie, Slovaquie... et ce chiffre est stable depuis quelques années. En les délogeant des cam-

LOI SUR L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, après son passage à l'assemblée Nationale et au Sénat, doit être approuvé définitivement en septembre 2015 pour une application en janvier 2016. C'est une réelle avancée sur le papier mais cette réforme pêche toujours par son manque de financement

Pour avoir plus de précision sur son application, nous avons interrogé Joëlle HULLIER, députée du Nord-Isère, qui fait partie de la commission de l'assemblée nationale sur ce projet de loi :

Question : Quelles sont les **ressources** qui permettront l'application de cette loi ?

Joëlle HULLIER : La **CASA** Contribution additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie, cotisation de 0,3% sur les retraites de ceux qui payent des impôts, **s'élève à 645 millions d'Euros**. C'est une recette dynamique; elle va augmenter parce qu'il y aura davantage de retraités dans le futur.

En 2015, la moitié sera affectée à cette loi, prévue pour le 1^{er} juillet 2015 (problème des décrets d'application prenant 3 à 18 mois), l'autre moitié pour les établissements de personnes âgées.

Prévention = 185 millions d'€ : actions spécifiques pour les personnes fragilisées socialement :

- domotique (par crédit d'impôt),
- MONALISA (bénévoles contre l'isolement des personnes âgées), dont 84 millions d'€ pour le logement (adaptation avec microcrédit),
- l'urbanisme, les transports.

Cfdt Pourquoi ne pas étendre les 0,3% aux professions autres que les salariés et aux revenus du capital ?

JH non, pas de prélèvement supplémentaire (promesse gouvernementale).

Cfdt Comment refaire de la solidarité dans le financement ? Problème qui a soulevé une grosse réaction dans l'assemblée en

début de réunion concernant **le reste à charge** dans les EHPAD, financé par les successions (celles directement concernées comme actuellement ou toutes?)

Principe d'une contribution sociale sur le patrimoine et les successions dédiée à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)?

JH Non, cette contribution n'est pas envisagée dans cette loi.

Questions sur les Instances représentatives relatives à cette loi (Conférence des financeurs, Coderpa) :

JH La **Conférence des financeurs est départementale**, il n'y a pas de représentants syndicaux, uniquement les organismes payeurs dont les caisses de retraite, cette conférence agit uniquement sur la prévention.

Cfdt Le Comité Départemental Citoyenneté Autonomie (ex CODERPA remanié)

JH Il comprend des représentants des usagers dont les syndicats de retraités mais aussi des associations de personnes âgées.

La référence au syndicalisme-retraités n'est pas une priorité dans cette loi.

JH Les problèmes concernant **les établissements d'hébergement des personnes âgées ne font pas partie de cette loi, mais d'une 2^{ème} sur l'hébergement, repoussée en 2017.**

Questions sur l'aide à domicile :

- **revalorisation du métier d'aide à domicile :**

JH Une revalorisation financière est prévue ainsi qu'une formation interne et externe, dans un plan



des métiers de l'autonomie, afin de permettre un recrutement attractif pour les jeunes.

- **aide au répit** pour les aidants familiaux :

JH 500 € par an pour l'accueil temporaire de jour. L'hébergement temporaire est à développer

- **développement de l'habitat intermédiaire :**

JH Le forfait "autonomie" sera donné aux résidents qui n'ont pas de forfait "soins courants" ; en fonction du nombre de résidents, ce forfait peut être mutualisé pour la prévention, par exemple pour avoir un demi-poste par structure, afin d'aboutir à une vraie équipe sur un secteur.

Logements adaptés :

JH : Il est difficile de faire coïncider l'offre et la demande, en fonction du handicap.

Ils devraient tous être pré-adaptables.

Notre Conclusion

- Militer encore et encore pour que les décrets de cette première loi paraissent avant la fin de l'année.
- Engager dès à présent des actions pour obtenir la programmation et le financement de la deuxième loi sur le vieillissement.

Notre but est d'assurer pour l'avenir le financement solidaire de la dépendance et obtenir un haut niveau de protection sociale face à cette dépendance.

LE RESTE À CHARGE EN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT

Face au prix de journée élevé dans les EHPAD en regard du niveau des pensions, voici les différentes aides financières possibles.

1. Faire face aux frais d'hébergement

Quitter le domicile pour aller vivre dans un établissement d'hébergement est un pas difficile. Il s'accompagne aussi d'un important changement pour les ressources financières de la personne âgée, qui intègre alors une structure collective assurant aussi bien son hébergement que l'entretien d'un cadre de vie, aussi bien ses soins que les aides dont elle a besoin pour faire face à ses pertes d'autonomie.

Le tarif journalier à charge des résidents est très variable d'un établissement à un autre, d'une région ou d'une ville à une autre. Si le coût moyen est estimé à environ 2 200 euros par mois, ce chiffre n'est qu'une moyenne. Des écarts importants existent. **Face à cette situation, à quelles aides financières peut-on faire appel ?**

2. Les aides fiscales

Les séjours dans un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou dans une unité de soins de longue durée donnent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % des frais d'hébergement et de dépendance limités à 10 000 euros par personne hébergée (chiffres 2013). Les frais de soins ne sont pas concernés, puisqu'ils sont pris en charge par l'assurance-maladie.

3. La compensation des pertes d'autonomie

La perte d'autonomie est compensée par le versement de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Cette allocation est servie par le conseil général direc-

tement aux personnes âgées si elles sont à domicile, dans un logement-foyer ou hébergées dans une famille d'accueil. Dans les établissements (EHPAD), cette allocation est le plus souvent versée à l'établissement. A noter cependant que l'établissement facture aux personnes âgées un tarif "dépendance" minimum, équivalant aux niveaux 5 et 6 de la grille Aggir (168 €).

4. L'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Les personnes âgées hébergées en maison de retraite peuvent bénéficier s'ils le demandent de l'aide personnalisée au logement (APL) par la Caf. Le montant de l'APL est évalué en fonction du niveau des ressources de la personne âgée et du coût de l'hébergement.

5. L'allocation de Logement Social (ALS)

Cette allocation est versée lorsque la personne âgée est locataire de son logement, habite un logement-foyer ou est hébergée à titre onéreux dans une famille d'accueil.

Cette allocation a pour but d'alléger le coût de la location subi par une personne et ne peut pas se cumuler avec l'APL. Les personnes qui ne peuvent pas bénéficier de l'APL peuvent bénéficier de l'ALS. S'adresser à la Caf.

6. L'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées

Cette aide d'assistance est essentiellement destinée aux personnes dont les revenus (pensions...) et les contributions familiales (au titre de l'obligation alimentaire) sont inférieurs au coût de l'hébergement.

Elle est accordée aux personnes âgées de 60 ans et plus, accueillies dans un établissement habilité par le conseil général à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Si l'EHPAD n'est pas habilité, la personne âgée peut cependant y avoir droit, dans certaines conditions. Il est nécessaire de se renseigner auprès du conseil général pour avoir les conditions précises d'attribution.

Comme toute aide sociale légale, cette aide est servie après examen des possibilités d'obligation alimentaire, en principe récupérable sur la succession.

D'après une note de l'UTR - Loire



Créée en 1956 sous le nom de "**La maternité heureuse**", l'association réunissait des femmes et des hommes bien décidés à faire changer la loi de 1920 qui interdisait l'avortement, ainsi que l'utilisation et la diffusion de tout moyen contraceptif en France.

En 1960, l'association devient le Mouvement Français pour Le Planning Familial MFPF dit "**Le Planning Familial**" et adhère à l'International Planned Parenthood Federation (IPPF).



Une manifestation en faveur du droit à l'avortement réunit de nombreux militants, le 11 mai 1973, dans les rues de Grenoble, à laquelle participent, en tête de cortège, le Dr Annie Ferrey Martin, accompagnée de ses deux enfants (4e G) et de son mari (5eG), ainsi que le Dr Manent (veste claire), président du Planning Familial. (AFP)

Ouverture du premier centre à Grenoble

Le 10 juin 1961 le premier centre de Planning Familial est ouvert à Grenoble et délivre aux adhérents de l'association et non au public, les renseignements utiles à ceux qui souhaitent avoir recours à des

méthodes contraceptives efficaces.

En 1962 la coopérative 'Alpagel' (fabrication de gelée spermicide) est créée.

En Janvier 1963 le Planning Familial de Grenoble compte 16.000 adhérentes.

Lors de son congrès du 3 et 4

juin 1967 le MPFP se déclare, mouvement d'éducation populaire et permanente' se lançant vers l'éducation sexuelle.

En décembre 1967, l'Assemblée Nationale vote la loi Neuwirth, qui autorise la fabrication et la délivrance de contraceptifs sur ordonnance.

La radicalisation du mouvement et le début des contacts avec la CFDT

Si l ne se positionne pas officiellement en mai 68, le MFPF participe de l'effervescence de l'époque, se politise et se radicalise, en liaison avec l'émergence d'un nouveau féminisme. Il met en place en 1969 un groupe de travail "Information éducation sexuelle" (IES) avec la FEN, la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN), la Ligue de l'enseignement et la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), qui vise à éduquer les adolescents à la sexualité, en instaurant des relais dans les établissements scolaires.

Les contacts s'ébauchent dès 1970 avec la CFDT qui effectue son tournant laïc, et commence à prendre en compte la sexualité et les thématiques féministes, notamment après la publication du Manifeste des 343 en avril 1971. À partir de 1974, les deux organisations mèneront des actions conjointes.

La participation au MLAC et la lutte pour le droit à l'avortement

La CFDT et le MFPF s'engagent alors dans la lutte pour le droit à l'avortement, en particulier après la publication du manifeste des 331 médecins le 5 février 1973.

Simone IFF, alors vice-présidente du Planning, participe à la réunion fondatrice du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) le 10 avril 1973. Elle devient vice-présidente de l'association et conservera ces responsabilités jusqu'au 15 janvier 1975, la loi Veil, qui autorise l'IVG pour une durée de cinq ans, ayant alors été promulguée par le gouvernement Chirac (UDR).

Le Planning et la question de l'avortement

La participation du MFPF au MLAC a entraîné une radicalisation du Planning sur la question de l'avortement, la tendance la plus à gauche remportant la présidence du Planning lors du congrès des 2 et 3 juin 1973 avec l'élection de Simone IFF à la présidence.

Alors que le Planning s'était contenté, au congrès de 1971, de condamner la législation réprimant la contraception et la loi de 1920 prohibant l'IVG, il se prononce désormais "en faveur de l'avortement et de la contraception libres et remboursés par la Sécurité sociale", et ouvre des cliniques d'IVG.

En Mai 1973 les docteurs grenoblois Annie FERREY MARTIN et Jacques MANENT, président du Planning Isérois, sont arrêtés pour avortement. Des militantes du Planning de Grenoble sont également interpellées. À cette occasion, une grande manifestation de soutien est organisée à Grenoble. Seule le Dr. Annie FERREY MARTIN est inculpée. Un non-lieu sera prononcé 2 ans plus tard.

Le 22 juin 1995, le Conseil de l'Épiscopat rappelle que l'Église catholique est opposée à toute libéralisation de l'avortement mais le processus est enclenché. Le débat sur la libéralisation de l'avortement semble désormais inévitable.

50^e anniversaire

Le MFPF a fêté son 50^{ème} anniversaire le 18 mars 2006 à la Mutualité à Paris. Les différents intervenants ont discoursé autour de la lutte revendicative et de l'institutionnalisation. On a pu y entendre :

- les historiques des luttes fémi-

nistes, des représentantes de la CADAC, Ni putes ni soumises, Stop viol, etc.

- mais aussi des hommes politiques dont le maire de Paris, Bertrand Delanoë (PS), le président du conseil régional d'Île de France, Jean-Paul Huchon (PS) et le ministre de la Santé et de la Solidarité, Xavier Bertrand (UMP).

Le Planning aujourd'hui

Le Planning Familial est un **mouvement militant** qui prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la **contraception**, à **l'avortement** et à **l'éducation à la sexualité**. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre le SIDA et les IST, contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales.

Alors que la hantise d'une grossesse non prévue inhibait la sexualité des femmes, la conquête de la contraception et du droit à l'avortement ont bouleversé la société toute entière par la possibilité de dissocier "sexualité" et "reproduction". Les femmes ont gagné le droit de choisir d'avoir ou non des enfants et de vivre une sexualité épanouie. Cap fondamental vers leur émancipation et leur implication dans la vie sociale, professionnelle et politique, ce droit n'est pas encore une réalité pour toutes les femmes.

C'est pour une société plus juste, fondée sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la mixité et la laïcité que Le Planning Familial inscrit son action.

Chantal DURANTON
Jérôme DOUADY

Un coup de cœur pour : TIMBUKTU

Le film "Timbuctu" était déjà projeté sur les écrans français depuis quelques semaines quand sont survenus les attentats djihadistes à Charlie Hebdo et Hyper-Gascher. Il n'en prenait que plus d'acuité : on revoit les mêmes kalachnikovs, les mêmes militants fanatisés, les mêmes "fous de Dieu".

Le film décrit l'emprise de djihadistes, venus d'ailleurs, sur un village du désert malien. Ils veulent imposer la charia, obligent les femmes à porter des gants, interdisent la musique et le foot. Ils établissent des tribunaux religieux et ceux-ci prononcent des peines

moyenâgeuses : une flagellation publique, une peine de mort par lapidation.

L'ordre religieux islamiste ne souffre aucune opposition.

Les gens du pays, musulmans pour certains mais d'un islam tolérant, résistent comme ils peuvent à la barbarie qui s'installe. Les jeunes miment un match de foot sans ballon à la barbe des nouveaux maîtres des lieux. Une vendeuse de poissons refuse de couvrir ses mains, car elle ne pourrait plus arroser les poissons qu'elle vend; elle suggère qu'on lui coupe les mains puisque c'est ce que prévoit leur loi islamique...

Ce film réalisé par le mauritanien Abderrahmane Sissako,

sorti en 2014, est d'une beauté plastique qui rejoint celle du désert dans lequel il se déroule. Une beauté profonde, empreinte de dignité. Le cœur du réalisateur a balancé, c'est sûr, du côté de la famille touareg qui vit un bonheur simple avec son élevage de chèvres et de vaches; il est aussi du côté des vieux croyants musulmans qui trouvent le sens de leur vie dans leur religion mais n'ont aucune volonté d'emprise sur les autres.

Le cinéaste africain a présenté ce film au dernier festival de Cannes. Il en est reparti bredouille. Mais pas tout à fait puisqu'il séduit aujourd'hui le public français.

Serge Huet, janvier 2015

LA CFDT PRÉSENTE DANS DE NOMBREUX CCAS

Bureau de Bienfaisance, puis Bureau d'Aide Sociale (BAS) et depuis une loi de 1986 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

C'est un établissement public communal ou intercommunal (CIAS) intervenant dans l'aide et l'animation sociale. Il est composé de 50% d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de 50% de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.

Quelques chiffres ;

Les CCAS/CIAS représentent :

- 2,6 milliards d'€ de budget consolidé
- 30 millions d'heures de service à domicile à plus de 200 000 bénéficiaires
- 57% des foyers logements publics sont gérés par les CCAS/CIAS
- 20% des établissements d'accueil pour jeunes enfants sont

gérés par les CCAS/CIAS...

Pour les élections municipales de 2014, l'UCR a demandé aux UTR d'inciter nos adhérents à se porter candidats aux CCAS. Les UTR se sont bien mobilisés, la Commission Formation a organisé des réunions d'information dans chaque UTR.

Bilan positif pour l'Isère, nous avons au moins 16 représentants dans les CCAS et CIAS. Certains adhérents ont été nommés sous une autre étiquette que CFDT-retraités, faites-vous connaître auprès de l'UTR.

Si nous voulons faire progresser les valeurs de la CFDT au sein des CCAS, il ne faut pas rester isolé. C'est pourquoi, nous suggérons une rencontre entre les membres des CCAS afin de mettre sur pied un mode de fonctionnement qui nous permette d'être plus efficaces. Nous pourrions par exemple être un observatoire de la mi-

se en place concrète de la future loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, vérifier que les accueils temporaires prévus dans les EHPAD sont bien mis en place, que les budgets alloués pour des actions à caractère social sont bien utilisés...

Le 26 juin 2015, la commission sociale santé invitera les représentants CFDT dans les CCAS. Cette rencontre est ouverte à tout militant CFDT qui travaille avec un CCAS.

Si nous voulons faire progresser nos valeurs de justice sociale, les CCAS sont un bon outil. Si vous êtes dans un CCAS, il faut : vous former (la commission formation devrait proposer quelque chose), informer (faites systématiquement un compte rendu des actions du CCAS en réunion UTR), échanger nos pratiques, travailler...

Pierre Dumontant - Franklin Paquin